



Madame, Monsieur,

Après des années de militantisme de l'Unafam pour une nouvelle Prestation de Compensation du Handicap (PCH) mieux adaptée aux troubles psychiques, cognitifs et mentaux, le décret du 19 avril 2022, entré en vigueur au 1er janvier 2023, est une révolution dans l'accès à cette aide et dans la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap psychique.

Il est capital de bien comprendre et bien illustrer son contenu afin que les personnes concernées, les familles et les professionnels-les s'en saisissent.

Afin de favoriser l'appropriation des améliorations apportées à la PCH et l'accès au financement des aides humaines,

Roselyne TOUROUDE,
Vice-Présidente de l'UNAFAM et
Référente MDPH,
et **Sandy GRANDHAIE**,
Responsable de service adjointe,
Service compensation pôle
évaluation - MDPH
animeront une journée
d'information et d'échanges,
illustrée par des exemples très
concrets.



Les délégations **Unafam Bas-Rhin** et **Unafam Haut-Rhin**, en partenariat avec le **Centre de Ressources en Réhabilitation Psychosociale du Haut-Rhin** (C2RPS 68), vous invitent à participer à la :

Journée d'information et d'échanges "accès aux droits MDPH : la PCH nouvelle formule"

le mardi 21 janvier 2025 de 9h à 17h

- accueil café dès 9h -

début de l'animation à 9h30

au Centre Hospitalier de Rouffach

Salle des fêtes

27 rue du 4ème RSM

La réunion est destinée aux proches ainsi qu'aux professionnels·les impliqués·es dans le circuit de l'accès à la PCH.

[Programme et inscription](#)

A bientôt pour parler PCH !

UNAFAM 67
UNAFAM 68
C2RPS 68

CH Rouffach - 27 rue du 4e RSM

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}.

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit·e à la lettre d'info de santementale68.fr

[Se désinscrire](#)